

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT et Nicole MAGALLON ; MM Grégoire DELABRE, Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absents excusés : Mme Agnès PISSY représentée par Christian VANWONTERGHEM, M. Jonathan LANCELOT

Secrétaire de séance : M. Christian EVEQUE

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 21/10/2016.

Délibère favorablement...

- Compte tenu d'une erreur de date, pour les délibérations prises le 21/10/2016 considérées comme non conformes par la préfecture, reprises ce jour dans les mêmes termes :
 - pour autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec le CAUE (coût : 2600€), afin d'établir le cahier des charges et de procéder au choix du bureau d'étude chargé de l'élaboration du PLU ;
 - pour une décision modificative du budget permettant de réaffecter au budget général le budget du CCAS (2703,40 €), dissous par délibération du 19/02/2016 ;
 - pour la dissolution du SIVU de Peyssier au 1^{er} janvier 2017, conformément au projet communiqué à la commune d'Esparron à des fins de délibérations semblables et selon les prescriptions de la loi NOTRe.
- Pour autoriser le maire à solliciter les demandes de subvention auprès de l'agence de l'eau (50%) et du Département (15%) pour la réalisation des périmètres de captage du Riff et de Peyssier. Compte tenu de la dissolution du SIVU de Peyssier au 1^{er} janvier 2017, il paraît pertinent d'attendre cette date pour éviter la complexité d'une restitution ultérieure.

Entend

- Le compte rendu de la commission des finances présenté par Mme Nicole MAGALLON, adjointe déléguée aux finances, qui fait état :
 - de sa contribution aux travaux de la commission « finances » pour la préparation de la création de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance (CAGTD) et des difficultés rencontrées pour évaluer le coût de la reprise de la compétence assainissement, celui-ci pouvant, selon le mode de calcul adopté pénaliser les finances de la commune ;
 - d'un excédent de fonctionnement actuel de 70 000 €, notamment amélioré grâce au bon niveau des dotations, supérieur en première estimation à ce qui avait initialement été consigné dans le budget ;
 - d'un déficit d'investissement de 100 000 €, principalement dû à des dépenses obligatoires peu, mal ou non encore subventionnées (travaux d'entretien courant, de protection ou de restauration du bâti) ;
 - de la modification radicale du contexte de financement des travaux engagés par les communes. Si, naguère, le rapport était généralement de 20 ou 30 % d'apport communal pour 80 ou 70 % de subvention, on constate désormais plus souvent l'inverse ;

- de l'absence de réponse de la Région aux demandes effectuées dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET), en dépit d'un accord de principe (le projet de la commune est en effet considéré comme structurant à l'échelle du territoire) ;
- de l'intérêt à monter des projets à dimension intercommunale qui rend éligible aux financements européens. Il conviendra d'y penser pour les les projets futurs.

Décide

- après avoir entendu le compte rendu de la commission des finances et dans l'attente de la décision de la Région sur nos demandes de financement, de rester prudent quant au développement de nos projets dont il convient d'étaler le développement sur la durée ;
- du calendrier de préparation du budget :
 - conseil municipal du 27 janvier 2017 : débat et premières orientations budgétaires ;
 - conseil municipal du 24 février 2017 : balance vérifiée, poursuite du débat budgétaire ;
 - conseil municipal du 24 mars 2017 : vote du budget, des comptes administratifs et des taux.
- pour répondre à la sollicitation de certains usagers réclamant plus d'étalement de leurs dépenses et grâce aux possibilités offertes par le nouveau logiciel de comptabilité, de procéder désormais à deux facturations annuelles de l'eau (novembre et mai) ;
- de ne pas émettre de réserve sur la réalisation des travaux de voirie ;
- de fixer à 5 € annuel au m² le coût de location en l'état (sans travaux d'aménagement et sans branchement aux réseaux) du rez de chaussée de la bergerie ;
- de mettre en vente les poutres de peuplier récupérées après démontage de la grange au prix de 40 € pièce, après que les pièces nécessaires au travaux dans le gîte de Peyssier auront été récupérées ;
- d'acheter un four multifonctions et un réfrigérateur d'occasion en remplacement des appareils de la cuisine tombés en panne ;
- de réunir la commission agriculture, élargie aux exploitants des Faysses, pour recueillir son avis sur une demande parvenue en mairie, avant d'en débattre en conseil municipal.

Est informé...

- de la mise en place du nouveau logiciel de comptabilité (COSOLUCE) dont l'ergonomie et les ressources en matière de comptabilité analytique répondent au cahier des charges défini par le conseil municipal ;
- du déroulement des commissions de préparation de la CAGTD auxquelles le conseil municipal participe (finances, administration, compétences optionnelles et obligatoires) :
 - le déroulement des réunions confirme le point de vue que nous défendons : il aurait fallu beaucoup plus de temps pour démarrer dans de bonnes conditions. Le travail à mener est considérable, les enjeux très importants pour les collectivités et le personnel, les techniciens sont mis à rude épreuve dans un délai contraint et les processus de décision sont mal définis ;
 - nous y défendons l'idée d'une administration autonome pour la CAGTD, distincte de celle de la ville de Gap, tout en recherchant les moyens de la mutualisation ;
 - les enjeux financiers sont importants, notamment liés aux modalités de calcul de la reprise des investissements.
- des motifs du vote négatif du maire en conseil communautaire sur le projet de transformation de la piscine de Tallard en complexe aquatique multifonctionnel (3 votes contre sur 26...) :
 - nous étions initialement contre le transfert de compétence ;
 - le projet n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable au sein du conseil communautaire ;
 - il apparaît contradictoire qu'un projet d'un tel coût (5 150 000 €) soit envisagé alors que le discours récurrent de l'exécutif de la CCTB met en avant les difficultés financières de la collectivité ;

- le projet n'a donc éventuellement de possibilité d'existence que dans le cadre de l'agglomération, de sorte que le calendrier de prise de décision est aberrant : c'est trop tôt ou trop tard.
- d'échanges avec le maire d'Esparron dont le conseil municipal aurait voté la délibération de dissolution du SIVU de Peyssier mais souhaiterait voir chaque commune gérer désormais seule ses propres biens. Nous attendons de recevoir copie de la délibération et mènerons une analyse des conséquences de cette éventuelle rupture du cadre intercommunal, rupture que nous regrettons ;
- des travaux d'abattage menés dans le vallon sous l'église par M. NOBILI qui a accepté de faire ce travail (nécessaire pour préserver les travaux de restauration du mur) en contrepartie du bois récolté. L'économie pour la commune est substantielle (entre 3000 et 8000 € selon les devis sollicités) ;
- de la programmation prochaine de la construction d'un plateau ralentisseur aux Faysses (l'entreprise a été commanditée) ;
- du projet conduit par l'école de Lardier à propos des écoles du territoire et du monument aux morts.

Rappel : prochain conseil municipal le 16 décembre 2016

La secrétaire de séance

Le Maire

C. EVEQUE

JP TILLY